



Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

FONDS DE DOTATION DEUXMAINS+HUMAIN

Fonds de dotation régie par la loi n°2008-776 du 4 août 2008
et le décret n°2009-158 du 11 février 2009
Déclaré le 4 septembre à la Préfecture des Hauts-de-Seine.
N° Parution au JO 20090038

Siège social : 37 rue des Imbergères
92330 SCEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FONDS DE DOTATION DEUXMAINS+HUMAIN

Fonds de dotation régie par la loi n°2008-776 du 4 août 2008

et le décret n°2009-158 du 11 février 2009

Déclaré le 4 septembre à la Préfecture des Hauts-de-Seine.

N° Parution au JO 20090038

Siège social : 37 rue des Imbergères
92330 SCEAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Administrateurs du Fonds de dotation Deux Mains + Humain,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **Fonds de dotation Deux Mains+Humain** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point relatif aux incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la partie « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 5 Mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Halima BENSALAH

BILAN ACTIF AU 31 Décembre 2025

ACTIF	31/12/2024			31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit	2 155 507	9 250	2 146 257	2 146 257
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles			-	-
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 452 638	1 064 040	388 598	405 599
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 321		7 321	7 321
Total I	3 615 466	1 073 290	2 542 176	2 559 176
Comptes de liaison II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 462		5 462	23 375
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	74 537	6 430	68 107	66 661
Valeurs mobilières de placement	1 969 793		1 969 793	1 933 648
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	215 286		215 286	103 746
Charges constatées d'avance				
Total III	2 265 078		2 258 648	2 127 430
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	5 880 544	1 073 290	4 800 824	4 686 606

BILAN PASSIF AU 31 Décembre 2025

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	2 146 257	2 146 257
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs : fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	2 511 094	2 331 198
Excédent ou déficit de l'exercice	109 192	179 896
Situation nette (sous total)	4 766 543	4 657 350
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs : suite		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	4 766 543	4 657 350
Compte de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		
Autres ressources		
Total III	-	-
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	11 482	11 482
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	7 011	6 700
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	15 658	11 074
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	129	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total V	34 280	29 256
Ecarts de conversion Passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V+VI)	4 800 824	4 686 606

COMPTE DE RESULTAT Au 31 Décembre 2025

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	351 058	334 513
dont parrainages		
Ventes de marchandises		
Production stockée		
Produit immobilisé		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 830	9 130
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	787	6
Autres produits (hors cotisations)		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	355 675	343 648
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	167 871	114 474
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	17 488	17 191
Salaires et traitements	31 877	33 995
Charges sociales	13 026	13 869
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	52 166	43 426
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotation aux dépréciations des immobilisations		
Dotation aux dépréciations de l'actif circulant		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	201	325
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	282 629	223 280
RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	73 046	120 369
Excédent ou déficit transféré		
Déficit ou excédent transféré		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	36 145	59 527
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	36 145	59 527
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		

Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	-	
RESULTAT FINANCIER	36 145	59 527
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	109 191	179 896
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS	391 820	403 175
TOTAL DES CHARGES	282 629	223 280
EXCEDENT OU DEFICIT	109 191	179 895
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Présentation du Fonds de dotation

Deux mains plus humain est un Fonds de Dotation qui a pour objet L'Habitat Intergénérationnel mais sous une forme innovante jamais encore réalisée.

Deux mains plus humaine s'emploie à rénover, à construire et à meubler des logements, dans un souci constant de « bientraitance » architecturale. Ces logements étant destinés à accueillir des personnes en situation de précarité ou de solitude.

L'originalité du concept est de créer un environnement favorable qui peut apporter une réponse innovante visant à concilier vivre chez soi et vivre ensemble. Ainsi, sous le même toit vivrons des personnes à **plusieurs âges de la vie**, pas seulement 2 âges (un jeune et un sénior). Chacun, tout en ayant son espace privé accepte de partager des lieux de vie en commun et de s'investir dans la relation à l'autre.

Chaque Co-habitant est titulaire d'une convention d'occupation, paie un loyer (largement en dessous du marché), peut bénéficier d'aide (APL, etc...). En aucun cas le prix du loyer n'est assujéti à un quelconque service rendu.

Conventions générales

Les comptes annuels présentés ci-contre laissent apparaître au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, un total de 4 800 822 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, un excédent de 109 192 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Base de préparation des comptes sociaux

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (Sauf le changement comptable évoquée ci-après),
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du plan comptable des associations et fondations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de règles et méthodes comptables

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1 janvier 2025, la société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation, donc un changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement d'usufruits temporaires.

Méthode de détermination de la valeur des usufruits : les usufruits ont été évalués en application des dispositions de l'article 669.II du CGI, soit à 23% de la valeur de la propriété entière pour chaque période de dix ans de la durée de l'usufruit, et ceci sans fraction.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires):

- les valeurs résiduelles ne sont pas déduites de la base amortissable, dès lors que celles-ci ne sont pas significatives ou mesurables.
- les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Durées d'utilisation prévues :

Structure / Gros œuvre	40 ans
Couverture	20 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	4 ans
Matériel de bureau	3 ans

CREANCES :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Contribution Volontaire en nature :

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions en nature reçues sont classées en trois catégories de produits :

- Les contributions volontaires liées à la générosité du public ;
- Les contributions volontaires non liées à la générosité du public ;
- Les concours publics en nature.

Le Règlement ANC n°2018-06 apporte une nouveauté qui réside dans l'obligation de recenser et valoriser toutes les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par le fonds de dotation.

Au 31/12/2025, le fonds de dotation n'a bénéficié d'aucune contribution volontaire en nature.

Correspondants bénévoles	Néant
Mises à disposition de locaux	Néant
Mises à disposition de personnel	Néant

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler après la clôture jusqu'à l'arrêté des comptes.

Immobilisations

		Au 31/12/2025		
CADRE A		Valeur brute début d'exercice	AUGMENTATIONS	
			Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations Incorporelles				
Frais établissement, rech. et développ.	TOTAL I			
Autres postes immob. incorporelles	TOTAL II	2 155 507		
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol autrui				
Instal.générales, agencements aménag. Divers		1 320 744		28 734
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		103 159		
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL III	1 423 903		28 734
Immobilisations Financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		7 321		
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
	TOTAL IV	7 321		
TOTAL GENERAL	(I+II+III+IV)	3 586 731		28 734

CADRE B		DIMINUTIONS		Valeur brute fin exercice	Réévaluation Valeur d'origine
		Par virements	Par cessions		
Immobilisations Incorporelles					
Frais établ.rech.et dév.	TOTAL I				
Aut.postes immo.incorpo.	TOTAL II			2 155 507	
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol autrui					
Instal.gén.agenc.et améng.const.					
Instal.tech.matér.& outil.indus.					
Instal.général.agenc.aménag.divers				1 349 478	
Matériel de transport					
Matér.de bureau & informat.mobil				103 159	
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisat.corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL III			1 452 638	
Immobilisations financières					
Participations éval. par équiv.					
Autres participations				7 321	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations					
	TOTAL IV			7 321	
TOTAL GENERAL	(I+II+III+IV)			3 615 466	

Amortissements

Au 31/12/2025

Cadre A : SITUAT.MOUVEMENTS EXERCICE IMMOBILISAT.AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminutions Sorties/Reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles				
Frais établis.rech.& dével. TOTAL I				
Aut.postes immo.incorporel. TOTAL II	9 250			9 250
Terrains				
Constructions:				
-sur sol propre				
-sur sol d'autrui				
Autres immobilisations corporelles:				
-Instal.Général.Agenc.Aménag.divers	918 309	44 999		963 308
-Matériel de bureau & Informat.mobil	99 996	737		100 733
TOTAL III	1 018 305	45 736		1 064 040

TOTAL GENERAL	(I+II+III)	1 027 555	45 736		1 073 290
----------------------	-------------------	------------------	---------------	--	------------------

Cadre B : VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	Cadre C : PROV.AMT.DEROG
---	---------------------------------

Immobilisat.amortissables	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations Incorporelles					
Frs établis.rech. TOTAL I					
Immob.incorpo. TOTAL II					
Immobilisations Corporelles					
Terrains					
Constructions:					
-sur sol propre					
-sur sol d'autrui					
-Inst.géné.agenc.aménag.					
Inst.tech.mat & outillage					
Autres immob.corporelles:					
-Inst.géné.agenc.aménag.	44 999				
-Matériel de transport					
-Mat.bureau & inform.mob	737				
-Emballages récup.& div.					
TOTAL III	45 736				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	45 736				

Cadre D : MVTS EXERC.AFFECT.CHARGES REPARTIES/PLUSIEURS EXERC	Montant net début exerc.	Augmentation	Dotations	Montant net à fin exerc.
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursemt des obligations				

Au 31/12/2025

79 999

(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés

34 280

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice (capital)
(2) Montant des div.empr.& dettes
contractés auprès assoc.pers.phys.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	solde au début de l'exercice 2024	Augmentations	Diminutions	solde à la fin de l'exercice 2025
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement - biens renouvelables				
- Dotations pérennes représentatives d'actifs inaliénables	2 146 257			2 146 257
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	2 331 198	179 896		2 511 094
Résultat de l'exercice	179 896	109 192	179 896	109 192
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- apports				
- legs et donations				
- Subventions d'investissement sur des biens renouvelables				
Résultat sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL	4 657 351	289 088	179 896	4 766 543

Charges à payer

	31/12/2025	31/12/2024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
448600 Charges à payer	27	27
408100 Fournisseurs. Factures non parvenues	7 011	6 700
TOTAL	7 011	27

Détail des charges exceptionnelles

	31/12/2025	31/12/2024
Sur opérations de gestion		
675100 Valeur nette comptable	-	-
671200 Amendes		
TOTAL	-	-

TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DEDIES

a) SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES (1)

Situations Ressources	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A-B+C
TOTAL					

(1) A regrouper le cas échéant.

(2) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant initial de la subvention avec mention de l'année d'attribution.

b) RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC (1), DES LEGS ET DES DONATIONS

Situations Ressources	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A-B+C
- Dons manuels					-
sous-total	-	-	-	-	-
- Legs et donations					
sous-total					
TOTAL	-	-	-	-	-